

REÇU LE 19 SEP. 2022

(881)

OP

SPH

FV

SP

EB



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche**

Privas, le 13 SEP. 2022

Service Environnement

Pôle Eau

Affaire suivie par : Lionel MOUGIN

Tél : 04 75 66 70 84

lionel.mougin@ardeche.gouv.fr

Monsieur le maire,

Par courrier daté du 23 mai 2022, vous m'interrogez sur les démarches administratives à mener pour réaliser le giratoire de la Sablière, commune de Le Teil.

Dans la continuité des échanges entre mes services, je vous confirme que la seule démarche nécessaire est une évaluation environnementale, pour laquelle l'autorité environnementale a rendu un avis en date du 29 décembre 2016 sur la base de l'étude d'impact présentée. La modalité d'autorisation environnementale « supplétive », pour des projets soumis à évaluation environnementale non adossés à une autorisation réglementaire, n'a été introduite dans le droit de l'environnement que quelques mois plus tard, en mars 2017. Elle ne trouve donc pas à s'appliquer pour ce giratoire.

Je vous confirme également que ce projet n'est pas soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau, les quantitatifs concernés étant en dessous des seuils.

Comme vous le mentionnez, vous organiserez une enquête publique qui permettra de finaliser le processus d'évaluation environnementale et d'information du public sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental,

Jean-Pierre GRAULE

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
BP 80051
07402 Le Teil cedex